

Domaine Public DP

Le réformisme toujours actuel

La crise économique, nous disent les spécialistes, résulte aussi bien d'une inadaptation structurelle que d'un affaiblissement conjoncturel. Elle nous oblige donc à faire des choix, à mettre à jour nos priorités, à déceler nos points faibles et à développer nos atouts. Dans cet exercice délicat nous guette la tentation de la facilité, celle qui consiste à revenir à un âge d'or d'avant les difficultés actuelles. Par exemple en assouplissant les contraintes que nous nous étions imposées en période de haute conjoncture, et considérées aujourd'hui comme un luxe que nous ne pouvons plus assumer.

Ainsi le Conseil fédéral prévoit d'alléger la liste des installations dont la construction est soumise à une étude préalable d'impact sur l'environnement et de raccourcir la procédure; il envisage également de limiter le droit de recours des organisations de protection de l'environnement, de la nature et du paysage. Nombreux sont ceux qui remettent en question les normes en matière de pollution de l'air. Adolf Ogi lui-même, pourtant instigateur de la paix énergétique, doute publiquement que les objectifs d'économie d'énergie proclamés par le programme Energie 2000 et approuvés par tous les milieux intéressés puissent être atteints.

Cette manière d'affronter les problèmes de l'heure en tournant le dos aux difficultés procède d'un calcul erroné. C'est la philosophie qui sous-tend les appels aux assouplissements, à la déréglementation, à la libéralisation de l'économie. Comme si la liberté d'action retrouvée allait contribuer à nous tirer d'affaire. N'est-ce pas précisément l'exercice sans entrave de cette liberté qui nous a conduits aux impasses écologique et énergétique que nous connaissons ?

On peut faire le même constat à propos du chômage. Les recettes éculées refont surface: ici on ne jure que par une politique de relance à la Keynes, pourtant bien incapable de dynamiser des marchés saturés; là on affiche une foi inébranlable dans le libéralisme à la Hayek — Friedrich, pas Nicolas — pour donner un coup de fouet à la machine éco-

nomique. Mais lisez donc la presse: les entreprises qui affichent les plus brillants résultats sont en général celles qui réduisent leurs effectifs.

Qui nierait que les législations ne sont pas toutes efficaces, les procédures parfois inutilement compliquées et qu'il faut en finir avec un perfectionnisme helvétique devenu une fin en soi ? Que l'organisation du travail doit trouver des formes plus souples, mieux adaptées à la fois aux nouveaux modes de production et aux attentes des travailleurs ? Mais point n'est besoin pour ce faire de balayer d'un revers de main les exigences de justice sociale et de relativiser la revendication à un environnement de qualité. Au contraire, c'est en affrontant ces défis et en trouvant des réponses originales que nous surmonterons la crise.

Une chose est claire: aux difficultés actuelles il n'y a pas de solutions miracles; ceux qui le prétendent ne sont que des charlatans. Ni l'Etat par une action volontariste et autoritaire, ni le marché par le subtil effet de ses mécanismes régulateurs ne sont capables d'apporter les réponses adéquates. Seuls des pouvoirs publics coopérant étroitement avec les partenaires sociaux et toutes les organisations intéressées y parviendront. En multipliant les actions ciblées, dans un esprit d'innovation. Par exemple pour mieux répartir le travail, devenu plus rare, et le fruit de ce travail (DP n° 1112). Par exemple en veillant à ce que les contraintes écologiques et énergétiques stimulent l'innovation technique et améliorent le savoir-faire, contribuant ainsi à un développement économique utile et à la création d'emplois.

Ce programme peut paraître modeste, peu enthousiasmant. Fuir les slogans comme la peste, privilégier les interventions même sans éclat mais qui répondent véritablement aux urgences, sans pour autant déchirer le tissu social, tel est le propre du réformisme. Une démarche aujourd'hui encore d'une brûlante actualité.

Le retour aux temps ordinaires

Le 20 janvier, le Conseil fédéral présentait son programme «Politique d'intégration et revitalisation de l'économie». Un programme qui présente nombre de faiblesses dans le domaine social et qui marque la fin de l'état de grâce politique de l'avant 6 décembre.

Un programme que ne renierait pas la Banque mondiale

(rob) Voilà un document qui ressemble étrangement à un programme d'ajustement structurel comme ceux qu'impose la Banque mondiale: libéralisation du commerce, de l'industrie et du marché du travail. La loi sera plus sévère envers les cartels, les normes et les prescriptions techniques seront assouplies pour

permettre l'accès au marché suisse des produits EEE, les marchés publics vont être ouverts aux entreprises «étrangères» — celles des autres cantons comme celles des pays européens —, le recrutement de personnel étranger hautement qualifié sera facilité de même que la mobilité des frontaliers, les procédures seront simplifiées. Si nous avions affaire à la Banque mondiale elle n'aurait aucune recommandation à ajouter puisque la rationalisation des entreprises publiques est en route et que le franc se déprécie, à l'avantage de l'industrie d'exportation. Il est clair que

cette libéralisation est hautement souhaitable, du moins en ce qui concerne les cartels, les normes et les marchés publics, puisque ceux-ci limitent la concurrence et contribuent à la hausse du coût de la vie en Suisse. Le Conseil fédéral reconnaît implicitement le protectionnisme qui a prévalu pendant si longtemps, non seulement vis-à-vis de l'extérieur mais aussi entre les cantons. Le gouvernement s'est battu pour le libéralisme sur le front international tout en faisant la politique de l'autruche lorsqu'il s'agissait de notre propre marché, comme si la recette d'une meilleure allocation des ressources et d'une plus grande compétitivité n'était valable que dans les autres économies.

Ce programme soulève deux grandes questions. D'abord il ne se préoccupe pas du capital humain des entreprises, à l'exception des travailleurs étrangers. Une libéralisation de l'économie va entraîner une restructuration: les entreprises qui pouvaient fonctionner grâce à des accords de prix ou de distribution ou qui étaient protégées de la concurrence étrangère par des normes, vont disparaître. Seules les plus dynamiques,

SAISONNIERS

Une porte s'ouvre, une autre se ferme...

(fb) *D'Eurolex à Swisslex, les saisonniers récupèrent un statut spécifique, obtiennent la compagnie de leur conjoint et de leurs enfants, mais perdent tout droit à l'autorisation de séjour (permis B)... Explications.*

Le statut de saisonnier, c'est un des différents types de permis de séjour pour étrangers soigneusement cadré par la loi suisse: le nombre de nouveaux permis que les cantons peuvent octroyer fait l'objet d'un contingent annuel fixé par le Conseil fédéral; ce régime est limité à certaines activités qui justifient des pointes saisonnières (telles que l'agriculture, la construction, l'hôtellerie ou la restauration), de sorte que l'intéressé ne peut en bénéficier légalement que neuf mois sur douze, et il ne donne pas droit au séjour du conjoint (seule parade: obtenir deux permis de saisonniers pour le couple).

Dans le cadre du traité sur l'Espace économique européen, Eurolex supprimait purement et simplement le

statut de saisonnier: tant le contingentement que les limitations à l'égard du regroupement familial sont incompatibles avec le droit communautaire. Dans le programme Swisslex annoncé la semaine passée par le Conseil fédéral, au titre de l'amélioration du marché du travail, la question est reprise de manière nuancée.

Le Conseil fédéral renonce à supprimer purement et simplement le statut de saisonnier. Celui-ci subsiste donc (contingent spécifique, secteurs, durée), mais il s'humanise: plus question d'interdire la venue du conjoint, c'est enfin en tant que personne entière et non seulement comme travailleur que l'étranger obtient le droit de venir en Suisse. Cela permet au Conseil fédéral de proposer la suppression d'une conquête relativement récente: le droit à la conversion du permis de saisonnier, après 36 mois de travail pendant les 45 mois précédents, en un permis B qui, jusqu'à maintenant, était la seule possibilité de faire venir la famille: outre cet aspect, les autres avantages du permis B sont

l'accès aux emplois annuels et la possibilité de changer d'employeur.

L'un des côtés les plus détestables de ce qu'était devenu le statut de saisonnier, c'était son cynisme: vous voulez travailler en Suisse, fort bien! Faites d'abord, pendant quatre ou cinq saisons, le travail le plus pénible et le plus mal payé; vous savez que c'est transitoire; après, vous aurez un autre job, plus d'indépendance et vous pourrez faire venir la famille. Sur le plan économique et démographique, toutefois, la Suisse ne s'y retrouvait même pas: cela aboutissait à un nombre accru de travailleurs étrangers non qualifiés sur le marché du travail, les anciens saisonniers restant en Suisse tout en étant remplacés par de nouveaux saisonniers.

La révision est en quelque sorte un retour aux sources et se donne les moyens humains de séparer activités saisonnières et temporaires (liées à l'intention d'accumuler un pécule avant de rentrer au pays) d'une part, besoins de l'économie en travailleurs étrangers qualifiés, immigration durable, de l'autre: cette dernière sera, ainsi, mieux contrôlée. De quoi dissenter sur le thème: société duale et humanisme... ■

les plus productives vont subsister. Mais la performance d'une entreprise est due bien plus à la qualité de son personnel, de son organisation, à sa capacité de répondre à l'évolution des marchés, qu'à la qualité de son équipement. Pourquoi propose-t-on de faciliter la mobilité du personnel étranger et pas celle des Suisses? Le programme ne contient aucune mesure qui encourage ceux-ci à changer de lieu de travail, aucune prime de déménagement pour un chômeur qui trouve un emploi ailleurs, aucune bourse pour se perfectionner ou apprendre un deuxième métier. Ces mesures existent dans de nombreux pays européens, mais en Suisse l'exercice d'une profession est bien souvent limité à un canton, les équivalences scolaires sont un cauchemar pour parents et enfants, le libre passage d'une caisse de pensions à une autre n'est pas la règle, on ne peut apprendre un second métier ou se perfectionner qu'en suivant des cours du soir, quand ceux-ci existent. Le projet d'augmenter les exigences scientifiques des écoles techniques ne produira des effets que dans cinq ou dix ans lorsque les nouvelles volées accéderont au monde du travail.

Les mesures concernant le marché du travail sont particulièrement injustes non seulement parce qu'elles placent les travailleurs suisses en situation d'inégalité par rapport aux salariés européens, mais surtout parce qu'elles font entièrement supporter le poids de l'ajustement — changement de lieu de

travail, changement de profession — aux travailleurs.

La deuxième remarque, c'est qu'il est plus facile d'opérer une restructuration de l'économie en période de croissance qu'en période de récession. Une restructuration porte ses fruits à moyen et à long terme, c'est-à-dire qu'elle induit d'abord une contraction de l'appareil productif due à la disparition des entre-

[REDACTED]

**La mobilité
professionnelle des
étrangers est
encouragée. Fort bien.
Et celle des Suisses ?**

[REDACTED]

prises non compétitives. Au chômage conjoncturel va donc s'ajouter le chômage structurel.

Enfin, le programme promet d'une part de réduire le déficit des finances fédérales et d'autre part d'ouvrir un nouveau crédit de relance de 300 millions destiné à la construction. J'espère qu'on ne nous reprochera pas, comme nous l'avons si souvent fait aux pays qui ont adopté des programmes d'ajustement structurel, de couper dans les dépenses sociales et de maintenir le budget militaire. ■

prix d'un bouleversement de l'équilibre social. Ces prudences additionnées ont beau être regroupées: elles se renforcent réciproquement en tant que politique précautionneuse, plus qu'elles ne préservent l'élan.

La réception a été révélatrice: les commentateurs hésitent à se dire rassurés ou déçus parce que «cela ne casse rien». L'on est rentré en politique ordinaire. Voyez, selon les projets, les échéanciers annoncés: rapport des experts, consultation, message; chaque objet aura son cheminement. Et tout au long du parcours, jusqu'à la votation finale, sont prévisibles les réflexes connus et les réactions programmées.

De manière plus tacite qu'explicite, le renforcement de la compétitivité suisse est conçu dans l'optique de l'industrie d'exportation. La lutte contre les cartels, contre toutes les formes de protectionnisme intérieur va dans cette direction; mais elle a pour corollaire un freinage marqué de la politique salariale. Il y aura volonté de substituer au maintien et à la progression des salaires une politique de maintien du pouvoir d'achat par diminution des prix intérieurs. Elle sera présentée au nom de l'abaissement des coûts; elle aura aussi des effets de déflation interne exigeant, si elle devait être menée avec dureté, tout un accompagnement social. Il n'en est pas question parce que les arrière-pensées sont enrobées. Mieux vaudrait que les partenaires mettent à vif ce sujet.

L'autre volet de la même politique est la réforme des finances fédérales. L'introduction de la TVA allégera l'industrie d'exportation par l'effet d'un transfert de charges sur les consommateurs. Il faudra revenir sur ce sujet, mais d'ores et déjà on ne peut qu'être frappé par la hargne des commentateurs de droite à l'idée que le taux serait porté à 6,5% (voire 7% selon les vœux du Conseil fédéral). On fait de 500 millions de recettes supplémentaires une querelle de principe. A longueur de colonnes, la NZZ demande qu'on ne cède pas un pouce. C'est reparti pour les disputes très ordinaires, selon des rôles connus. Les projets regroupés du Conseil fédéral devraient être l'occasion d'une discussion des partis gouvernementaux et des partenaires sociaux. Quel accord minimum pourrait être porté avec élan? Il faut poser la question une fois de plus. Mais on ne voit pas, maintenant que nous sommes rentrés en politique ordinaire, qui aurait l'autorité pour obtenir que des responsables s'avancent au-delà de leur camp de base. ■

La fin de l'état de grâce

(ag) Le programme du Conseil fédéral et la manière dont il a été reçu démontrent après coup et gratuitement les vertus de l'accord EEE.

L'obligation d'accepter l'acquis communautaire, qui ne contenait pas de clauses humiliantes, n'était pas un acte de soumission passive. Au contraire. Etait créé un élan législatif. Les Chambres fédérales tenues d'adopter Eurolex dans un délai court relevaient une sorte de défi. Mais surtout, les adaptations exigées sortaient les acteurs politiques de leur logique et de leurs habitudes mentales. Ce n'était pas l'adversaire qui leur imposait son point de vue, on ne pouvait plus raisonner en termes tactiques de victoire, de défaite. La loi exté-

rieure bénéficiait de la présomption d'impartialité. La règle du jeu était nouvelle. Jean-Pascal Delamuraz a qualifié d'état de grâce ce bouleversement de la routine politique suisse. Nostalgie.

Le Conseil fédéral tente de conserver quelque chose de ce qui fut extraordinaire. Il relie en un seul paquet la politique extérieure, l'eurocompatibilité grâce à un Eurolex partiellement maintenu et la revitalisation de l'économie suisse. Mais la gerbe ne peut être nouée serrée: la politique extérieure est en situation attentiste; on trie par paquets Eurolex, ne serait-ce que pour se réserver des occasions de négociation bilatérale en demandant la réciprocité; enfin l'économie ne peut pas être revitalisée au

Le vote de citoyens informés et compétents

Le 6 décembre, le oui a été porté essentiellement par les sympathisants socialistes et radicaux, faiblement aidés par les démocrates-chrétiens et les écologistes...

(pi) Si la votation sur l'EEE a vu s'opposer une grande majorité des Romands à une petite majorité des Alémaniques, elle a surtout vu gagner le clan de celles et ceux pour qui l'avenir de la Suisse est dans son passé. Sur ce point, comme sur nombre d'autres, les analyses Vox ne font que confirmer ce que l'on présentait: le non a été majoritairement celui de la droite conservatrice et extrême, rejointe par les libéraux (mais la taille restreinte de l'échantillon appelle à une certaine prudence dans l'interprétation du vote des sympathisants libéraux). Les écologistes par contre ont accepté le Traité au niveau suisse, tout en respectant les mots d'ordre locaux: les verts tant romands qu'alémaniques ont donc voté en accord avec la majorité de leur région linguistique.

Le succès des mots d'ordre locaux

Ce constat est évidemment intéressant puisque chaque votation voit des sections cantonales de partis ou d'associations adopter un mot d'ordre différent de celui décidé au niveau fédéral. Cette divergence à l'intérieur d'un parti se retrouve à l'UDC où les sympathisants

bernois ont davantage suivi le mot d'ordre cantonal, en acceptant le Traité, que celui émanant des instances fédérales. On constate d'ailleurs que les personnes se déclarant sympathisantes d'un parti politique ont majoritairement suivi le mot d'ordre de ce parti. Seuls les libéraux dérogent à la règle, ce qui tendrait à démontrer que Suzette Sandoz n'est pas marginale dans l'électorat libéral. Mais, d'une manière générale, les mots d'ordre ne sauraient suffire à emporter une décision: sur un échantillon de 815 votants, 409 ne se déclarent proches d'aucun parti. Dans le cas de l'EEE, ces votants ont eu un effet plutôt neutre sur le résultat du vote puisqu'ils ont presque autant voté oui que non.

On sait que le taux de participation au scrutin a été exceptionnellement élevé: 78,3%. Cela signifie que nombre de votants occasionnels et d'abstentionnistes ont pris le 6 décembre le chemin des urnes — 90% des personnes classées dans la première catégorie et 62% de celles appartenant à la deuxième ont participé au vote sur l'EEE. Cela n'a pas contribué à ce que le Traité soit accepté, puisque 37% seulement des «absten-

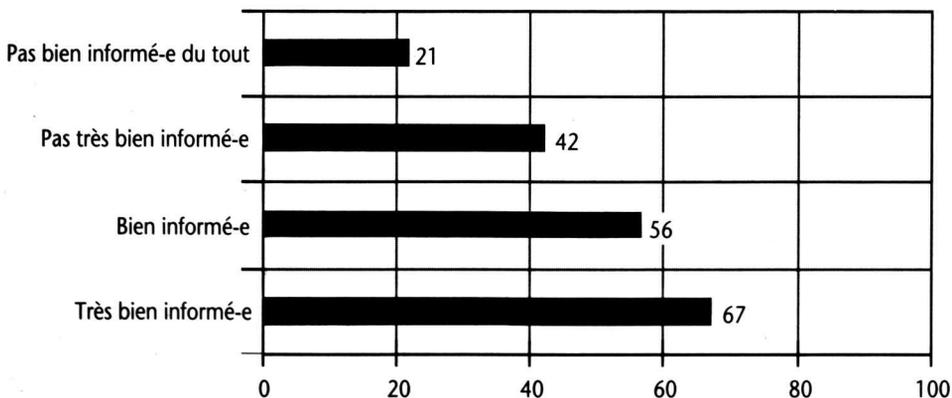
tionnistes» ont déposé un oui dans l'urne, contre 53% pour les citoyens «sélectifs» et «modèles» — ces derniers participant presque à chaque consultation populaire.

Ils auraient pu rester à la maison...

Les citoyens déclarant n'être pas intéressés par la politique ont également voté en nombre: ils représentent près d'une personne interrogée sur dix et ils ont participé au scrutin à raison de 66%. Comme pour les «abstentionnistes» — mais ce sont probablement pour une bonne part les mêmes — ils ont plutôt voté contre la participation de la Suisse à l'EEE. Il est intéressant de constater que ces deux catégories de votants ont eu un comportement différent en Suisse romande et alémanique, puisqu'ils ont voté, dans chacune des régions linguistiques, comme la majorité. Selon les auteurs de l'analyse Vox, le résultat n'aurait guère été différent s'ils étaient restés à la maison: on constate que sans eux, les oui seraient passés à 52%, mais «la marge d'erreur ne (...) permet pas d'affirmer que la majorité populaire aurait été acquise. D'autre part, la condition de la double majorité même dans ce cas n'aurait très probablement pas été remplie». Notons d'ailleurs que les analyses Vox, qui sont effectuées par sondage après le scrutin sur un échantillon de 985 personnes, diffèrent sur deux points des résultats officiels: le taux d'acceptation du Traité qui est de 51% selon Vox et de 49,7% dans la réalité (différence qui se situe dans la marge d'erreur statistique inhérente à ce type d'enquête); et la participation (88,5% au lieu de 78,3% dans la réalité).

Enfin, faut-il se réjouir que la décision ait été prise par des citoyens exceptionnellement bien informés et «compétents» par rapport à d'autres scrutins? Evidemment oui pour la «qualité» du processus démocratique; mais par contre cela signifie aussi que la position de nombre de votants résulte d'un choix politique qu'il sera difficile de renverser dans l'optique d'une nouvelle consultation populaire. Une poursuite des efforts d'information ne sera pourtant pas vaine: on constate en effet que plus les gens se considèrent comme bien informés et plus ils ont voté oui (voir le graphique); or ils

L'effet de l'évaluation subjective du niveau d'information des citoyens par rapport à l'EEE (pour-cent de oui dans chaque groupe)



étaient 40% à se considérer «pas très bien informé-e-s» ou «pas bien informé-e-s du tout». ■

Hanspeter Kriesi, Claude Longchamp, Florence Passy, Pascal Sciarini: *Analyses des votations fédérales du 6 décembre 1992*, Université de Genève, Département de sciences politiques, 102 bd. Carl-Vogt, 1211 Genève 4, tél.: 022/705 81 11.

AFFAIRES D'INITIÉS

De la difficulté de démontrer l'indémontrable

Double présomption de délit d'initiés, à propos de la BPS et de Swissair — il leur manquait ça. Dans les deux cas, l'enquête préalable aura de la peine à étayer les soupçons. Quant à l'éventuelle procédure pénale, elle risque bien d'avoir à démontrer l'indémontrable, comme dans toutes les affaires d'initiés.

Les limites de l'exercice

Comme tous les résultats obtenus par sondage, les analyses Vox sont à manier avec prudence: en se basant sur les réponses de 985 personnes, dont 815 déclarent avoir participé au scrutin, on en arrive forcément, par fractionnement, à des résultats reposant sur fort peu de monde. Si le découpage ville/campagne est basé sur des nombres relativement élevés (301/569), il est difficile d'analyser le comportement des sympathisants du parti des automobilistes (ils n'étaient que 9), des Démocrates suisses (12) ou des libéraux (17).

Les résultats des analyses Vox ne correspondent d'ailleurs pas toujours à la réalité: on l'a vu pour le taux de participation. Même imprécision dans un autre chapitre: selon Vox, «le clivage entre villes et campagnes se retrouve en fait dans les deux régions linguistiques, même s'il est plus marqué en Suisse romande. En Suisse alémanique, il n'y a que peu de différence entre le vote des agglomérations de Zurich, Berne, Bâle, Winterthour et Saint-Gall, et celui de la campagne, mais en Suisse romande la campagne a été sensiblement moins favorable au Traité EEE que les villes, même si elle l'a encore largement accepté». Bien qu'il soit précisé que «cette différence tient à la situation exceptionnelle que l'on observe dans les agglomérations de Genève et Lausanne qui ont accepté le Traité presque à l'unanimité dans notre échantillon», on regrette que ce genre d'analyses ne soit pas faite, parallèlement au sondage, sur la base des résultats réels. On sait par exemple que les campagnes vaudoises ont voté oui plus nettement que Lausanne et que des différences marquées ont été observées entre villes et campagnes alémaniques.

(y) A la fin des années 80, le législateur fédéral a voulu doter notre pays d'une norme spécifique de droit pénal permettant de réprimer «l'exploitation de la connaissance de faits confidentiels», effectivement sanctionnée par l'article 161 du Code pénal. Les «insiders», par exemple les administrateurs, les directeurs, les réviseurs, les consultants d'une société anonyme dont les titres sont traités en bourse, ne peuvent tirer ni un profit personnel ni un avantage pécuniaire pour un tiers des informations particulières que peut leur valoir leur position.

Même si le délit d'initiés se poursuit d'office, ce genre d'affaires ne va pas encombrer les tribunaux économiques; et pourtant l'actualité sur le front des fusions et autres opérations de concentration ou d'assainissement procure aux connaisseurs moult occasions tentantes de réaliser un gain rapide et somme toute facile. Il est moins facile en revanche d'instruire une sorte de procès d'intention a posteriori: comment démontrer par exemple qu'une personne a pu profiter d'une soudaine agitation autour de la corbeille, quand les brusques et mystérieux mouvements d'un titre laissaient présager un rachat ou une augmentation de capital. On a beau analyser rétrospectivement les cours et les ventes des actions nominatives (Swissair) ou des parts sociales (BPS), on a beau situer précisément la période et les séances pendant lesquelles d'éventuels profiteurs ont pu engranger, ces derniers ne sont pas encore repérés, sauf à dépouiller le registre des détenteurs de titres nominatifs et à y repérer de potentiels initiés.

Entraide judiciaire obligeait

En réalité, le nouvel article 161 n'est pas vraiment à usage interne. Car si le législateur l'avait voulu ainsi, il aurait veillé à le compléter en imposant des obligations civiles expresses aux sociétés concernées, et surtout à instituer un

organe fédéral de surveillance de la bourse — ou plutôt des quatre corbeilles «cantonales» existant encore en Suisse. Dans son Message du 1^{er} mai 1987, le Conseil fédéral ne faisait d'ailleurs pas mystère de sa préoccupation dominante: pouvoir répondre aux demandes d'entraide judiciaire internationale en matière d'opérations d'initiés, régulièrement poursuivies dans les pays anglo-saxons. Dès novembre 1987, soit un mois avant l'adoption de la nouvelle norme pénale sur les délits d'initiés, la Suisse s'est d'ailleurs empressée de procéder à un échange de lettres avec les Etats-Unis «relatif à l'entraide judiciaire dans des procédures administratives complémentaires concernant les requêtes ayant trait à des opérations d'initiés».

La technique au secours du politique ?

Dans ces conditions, et en l'absence de la volonté qu'il faudrait pour démontrer le quasi-indémontrable, personne ne s'émeut trop à la vue des graphiques retraçant l'ascension vertigineuse du cours des parts sociales nominatives de la BPS dans les derniers jours de 1992, suivis par la suspension pour deux jours des transactions entre la trêve du Nouvel-An et l'annonce du rachat de la BPS par le Crédit suisse. Même sérénité en observant la soudaine remontée du cours des nominatives Swissair dès le lendemain de la séance du conseil d'administration (24 membres) tenue le 16 décembre dernier.

Et comme rien ne presse, le projet de loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, mis en consultation en été 1991, n'a toujours pas donné lieu à une proposition formelle du Conseil fédéral, qui compte sans doute sur les impératifs de la technique, en l'occurrence celle de la Bourse électronique suisse, pour imposer l'unification et la surveillance que le pouvoir politique n'ose pas proposer. ■

De la manière d'appréhender les pollutions globales

Les Suisses aiment s'assurer... Une tendance qui disparaît dès que l'on parle pollution.

(jd) Dans DP n° 1111, Jean-Christian Lambelet montre de manière convaincante comment les mêmes données statistiques peuvent éveiller des impressions fort différentes selon le mode de présentation graphique choisi. L'infographie actuellement à la mode, qui cherche à donner quelque attrait à la sécheresse des chiffres, renforce encore la subjectivité d'un message qui se prétend par définition objectif (voir l'illustration ci-dessous).

J'ai par contre plus de peine à suivre M. Lambelet lorsqu'il engage le débat

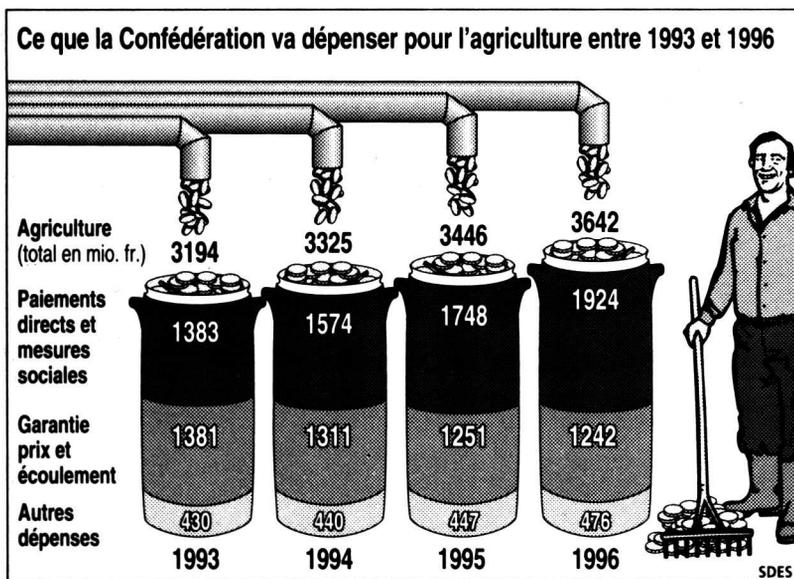
sur le terrain des solutions à apporter au phénomène des modifications climatiques. La situation d'incertitude dans laquelle nous sommes au sujet de ce phénomène n'a rien d'exceptionnel. La plupart des actions humaines, aussi bien individuelles que collectives, sont conçues et réalisées dans une situation de ce type. Nous ne cessons d'échafauder des hypothèses qui justifient notre agir. Entretenir une armée répond au souci de défendre un territoire, une collectivité, un mode de vie, sans pour autant qu'on ait un quelconque moyen

de prédire la probabilité d'une agression; les Suisses, champions toutes catégories dans ce domaine, se bardent d'assurances pour lesquelles ils dépendent annuellement une cinquantaine de milliards de francs (en assurances privées uniquement) sans savoir individuellement si et quand le sinistre craint se produira. Nous ne cessons de parier sur des événements futurs et nous nous prémunissons en conséquence. Et je m'étonne toujours de voir cette tournure d'esprit disparaître chez certains dès lors que sont en jeu des problèmes d'environnement: les connaissances scientifiques sont lacunaires, les experts se contredisent, le phénomène est naturel et s'est déjà produit dans le passé. En somme, dans ce domaine, beaucoup sont tentés par un pari inversé: il ne se passera rien de grave, donc il est urgent d'attendre. C'est ainsi que s'accumulent les déchets nucléaires dont nous ne savons toujours pas que faire, que les Japonais transportent autour du globe une cargaison de plutonium — d'autres vont suivre — dont on sait objectivement qu'il est un poison mortel non dégradable qui remonte la chaîne alimentaire, etc.

Bien sûr, Jean-Christian Lambelet ne préconise pas la passivité face à l'incertitude de l'évolution climatique, mais une pesée d'intérêts qui doit conduire à une stratégie adaptative. Pourquoi dès lors évoque-t-il le scénario catastrophe qui consisterait à ramener la teneur de l'air en gaz carbonique à son niveau pré-industriel? N'y a-t-il pas là un procédé rhétorique aussi trompeur que l'usage astucieux des unités et des intervalles sur les axes d'un graphique, et qui consiste à souligner les effets néfastes d'une solution que personne n'envisage?

Ce dont il s'agit, c'est d'abord de stabiliser, puis de réduire les émissions de CO₂; même s'il appert ultérieurement que les modifications climatiques sont moins graves qu'on le pensait, cette politique contribuera à diminuer le gaspillage à vaste échelle des ressources naturelles non renouvelables que sont les combustibles fossiles, à limiter les émissions polluantes. Elle pourrait également contribuer à stimuler les innovations techniques (énergies renouvelables et amélioration des taux de rendement énergétique), ce qui dynamiserait une économie aujourd'hui essoufflée, dont par ailleurs les experts sont encore loin de maîtriser toutes les incertitudes. Ce qui ne les empêche pas de proposer des solutions. ■

Paiements directs en hausse



(réd) Un exemple d'infographie qui cherche à donner quelque attrait à la sécheresse des chiffres, mais qui fait tomber les statistiques dans le domaine de la subjectivité — statistiques que l'on présente, par définition, comme objectives. Cette infographie est diffusée par la Société pour le développement de l'économie suisse, qui remplace donc depuis cette semaine ses graphiques classiques par ceux conçus dans une «maison spécialisée», dans le but de «répondre aux besoins actuels de la presse». La présentation est évidemment plus attrayante que de simples histogrammes. Mais là on ne se contente pas de livrer des chiffres, on transmet également une information subjective: le paysan «ratisse» des subventions qui semblent, inépuisables, tomber d'un silo dans quatre tonneaux des Danaïdes. L'image aurait encore gagné en vérité si le paysan, sur son tracteur, était en train de botter des liasses de billets: la mécanisation n'a pas épargné l'agriculture.

Libéralisation rime avec contradiction

Où l'on voit la droite nationaliste s'aligner sur l'étranger et celle des (petites) affaires se préoccuper de financer des prestations sociales.

(pi) «Il convient de mettre un terme à l'hypocrisie qui consiste à interdire quand on ne peut guérir: la Suisse croit-elle qu'elle va éradiquer la drogue de la société par de belles professions de foi moralisatrices?» Cette forte phrase est signée Olivier Meuwly, secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). En fait, il ne l'a pas écrite telle quelle: nous avons simplement remplacé «le jeu» par «la drogue». Mais M. Meuwly ne devrait pas renier la phrase que nous lui attribuons: il prétend mener son combat pour la libéralisation des casinos en Suisse au nom d'une certaine cohérence et en faveur de la liberté de choix des citoyens. S'il est cohérent lui-même, M. Meuwly acceptera bien de faire profiter les toxicomanes de la même liberté que celle dont devraient bientôt jouir les joueurs. Mais c'est bien là le problème: même si nous pouvons avoir quelque sympathie, au nom effectivement du principe du libre-choix du citoyen, en faveur d'une libéralisation partielle des maisons de jeu en Suisse, les partisans de ce projet font campagne sur la base d'un tissu d'incohérences et d'arguments à la limite de la malhonnêteté.

Libéraliser la drogue des riches, pas celle des pauvres

Il faut d'abord s'étonner de voir des nationalistes de droite (les députés de la Lega et ceux des automobilistes, mais d'autres aussi, radicaux et UDC) rejoindre en nombre le Comité suisse pour la levée de l'interdiction des maisons de jeu, comité qui fonde son argumentation sur l'hypocrisie de la situation actuelle qui voit les Suisses passer

la frontière pour aller miser leur argent à l'étranger. Voilà donc un Giorgio Morniroli, un Michael Dreher, un Flavio Maspoli prônant un alignement sur l'étranger; voilà un Christoph Blocher qui ose sérieusement défendre le réduct national quand il s'agit d'EEE et l'abolition des frontières lorsqu'on parle de casinos; ou défendre des salaires différenciés entre les Grisons, où il possède son usine, et les autres cantons, sous prétexte de spécificités régionales, et ne plus en tenir compte lorsqu'il s'agit d'aller s'adonner au vice du jeu... Et tous ces gens membres du comité d'initiative Jeunesse sans drogue (voir DP n° 1110) qui prônent l'abstention forcée pour l'héroïne et la libéralisation pour cette autre drogue que peuvent constituer les jeux d'argent. Bonjour l'opportunisme.

Ça coûte pas cher et ça peut rapporter gros

Et voilà les mêmes se préoccupant soudain du financement de prestations sociales comme celles de l'AVS qui profiterait des rentrées fiscales générées par les casinos. La distribution contrôlée de drogue par l'Etat pourrait aussi rapporter gros, davantage certainement que les casinos et, elle aussi, supprimerait «la tutelle exercée par l'Etat sur le citoyen». Mais les voilà aussi qui ne veulent pas d'une «libéralisation à outrance» (il faudra s'en souvenir dans de prochains débats): «Chaque commune ne pourra pas ouvrir son propre casino. La Confédération et les cantons n'accorderont des autorisations que sous certaines conditions précises notamment que des maisons de jeu ne pourront être ouvertes que dans des régions touristiques. Dès lors, il n'y a pas lieu de s'affoler et de penser comme certains opposants que l'ouverture des maisons de jeu incitera les personnes instables à se laisser séduire par la passion du jeu et à se ruiner». André Sprenger, secrétaire fribourgeois de l'USAM a raison: seuls les citoyens enfin libérés de la tutelle de l'Etat habitant des régions touristiques auront tout loisir de se ruiner. L'Etat maintiendra donc une partie de sa tutelle sur les

autres. A propos, y a-t-il en Suisse autre chose que des régions touristiques? Beaux avis de droit en perspective. Et pourquoi ces régions, déjà favorisées par la nature, devraient-elles être les seules à profiter des retombées financières apparemment si juteuses espérées des casinos? Tant qu'à faire sauter les tutelles, pourquoi ne pas y aller carrément? C'est donc bien que tout ça n'est pas très net.

«Finalement, est-ce parce que la majorité des citoyens de notre pays possède une arme à feu qu'il y a plus d'assassins en Suisse?» demande M. Sprenger. Grave question. Ce qui est sûr, c'est qu'un plus grand nombre de casinos appellera un plus grand nombre de personnes à jouer de plus grosses sommes d'argent. Tous ces politiciens emmenés par l'USAM n'ont jusqu'à maintenant fait qu'une démonstration satisfaisante: ils font flèche de tout bois, ce qui laisse planer de sérieux doutes sur la sincérité de leur argumentation. ■

ici et là

● Pierre Tercier, président de la Commission des cartels donnera une conférence ouverte au public intitulée **Le droit de la concurrence: un défi pour les économistes et les juristes**, le 9 février 1993 à 17.15 heures à l'Université de Lausanne, BFSH1, salle 263.

● Une table ronde et un débat publics seront organisés par le Centre d'initiation aux communautés de masse sur le thème **Les deux côtés de la carte postale, illettrisme et médias**, à l'aula de l'EFPL, av de Cour 33, à Lausanne. Renseignements complémentaires: CIC, 25 ch. du Levant, 1005 Lausanne, tel. 021/312 12 82.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Lala Robert (rob)

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Nouvel ennemi

Avec l'écroulement du communisme, justice et vérité, le périodique genevois dirigé par Roland Troyon, a dû se trouver un nouvel adversaire; sa bête noire sera dorénavant le GSSA et ses initiatives.

L'art de parler d'autre chose

(yf) Délais rédactionnels impératifs ou volonté de fuir les sujets brûlants, deux périodiques viennent de se distinguer dans l'art de parler d'autre chose.

La livraison de janvier-février 1993 du *Bulletin du Crédit suisse*, diffusé le 25 janvier, ne dit pas un mot du rachat de la BPS, pourtant annoncé près de trois semaines plus tôt — exactement le 6 janvier.

Et *La Lutte Syndicale*, hebdomadaire de la FTMH, ne trouve pas la place, dans son numéro du 19 janvier 1993, pour évoquer la candidature au Conseil fédéral de sa nouvelle présidente, dont tout le monde cause depuis le 13 janvier ! Christiane Brunner a pourtant droit à une page entière... pour une interview sur les conséquences du 6 décembre. ■

Les (ré)incarnations de la subsidiarité

(jg) Une fois n'est pas coutume, célébrons les vertus du Centre patronal vaudois. Les organisations riches ont l'avantage de pouvoir consacrer des fonds à des travaux d'investigation approfondie. Le numéro de «Etudes et enquêtes» sur la subsidiarité en est un

excellent exemple. C'est certainement ce qui s'est fait de mieux pour présenter et décortiquer cette notion à la mode. L'intérêt principal gît dans la mise en évidence de l'articulation de ce concept issu du religieux avec le politique. C'est un évêque de Mayence, ancien élève des jésuites de Brigue, Wilhelm von Ketteler, qui utilise pour la première fois l'expression de *droit subsidiaire* en politique: si une institution de la société ne parvient plus à remplir sa tâche, elle doit trouver une aide dans une autre organisation. Ainsi, l'école soutient la famille.

La définition canonique, c'est le cas de le dire, de la subsidiarité se trouve dans l'encyclique *Quadragesimo anno* en 1931: «Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'ordre inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action». Ce principe a ensuite toujours été réaffirmé par l'Eglise catholique dans sa doctrine sociale.

Les partis démocrates-chrétiens l'ont tout naturellement introduit dans leur doctrine, et on le retrouve en 1949, intégré à l'ordre juridique de la RFA... L'auteur, Jean-Philippe Cheneaux, montre bien comment la subsidiarité peut faire l'objet de deux interprétations totalement différentes. On peut considérer que l'échelon supérieur limite autant que faire se peut ses interventions auprès de l'échelon inférieur. Mais l'on peut aussi considérer que l'État ou tout organe supérieur doit intervenir pour «aider» les instances inférieures à accomplir leur tâche, ce qui n'est bien

sûr pas du tout la même chose...

L'intégration progressive de cette notion si papale dans la conception de la construction européenne du très catholique Jacques Delors est admirablement mise en évidence. L'auteur essaie bien de montrer qu'il est aussi question de subsidiarité chez les protestants, mais la démonstration est un peu fragile. En conclusion, il considère que ce principe est intéressant à utiliser lorsque l'État va trop loin, mais qu'il serait inopérant dans un système soumis, «au libéralisme pur et dur». Malgré cet éloge du juste milieu, nous ne pouvons que recommander la lecture de cette très bonne brochure.

Notons enfin qu'il est assez curieux de la voir baptisée *La Subsidiarité et ses avatars*. Un concept aussi catholique avec un mot tiré de l'hindouisme... Il aurait plutôt fallu parler des incarnations de la subsidiarité ! ■

La Subsidiarité et ses avatars, «Etudes et enquêtes» n° 16, janvier 1993, Centre Patronal, 2 av. Agassiz, 1001 Lausanne.

EN BREF

Une liste européenne a été déposée pour la première fois pour les élections au parlement des étudiants de l'Université de Zurich. Elle a conquis 11 des 67 sièges, gagnant des voix aussi bien sur l'aile gauche qu'à l'aile droite, qui essuient toutes deux des pertes. Le club des étudiants amateurs de fromage a perdu deux sièges: sa clientèle a peut-être élargi ses horizons.

Un élu de la liste des Démocrates suisses (ancienne Action nationale) aux élections communales de la ville de Berne a pris ensuite ses distances et adhéré à l'UDC. Refusant de payer une indemnité à son parti d'origine, il a été condamné à payer une contribution de 7999 francs aux frais de la campagne ainsi que les frais de justice. De quoi décourager les transfuges futurs ?

Emil Rahm, super-patriote de Hallau (SH) diffuse aussi ses publications en Suisse romande. L'un des textes, en français, intitulé: *CE, la super-URSS de demain*, prétend avancer «des faits sur la prise de pouvoir totalitaire de l'association secrète des Francs-maçons en Europe».

Evolution des prix, coûts et charges d'une automobile pour l'utilisateur suisse entre 1960 et 1990 au niveau des prix 1990

(1500 cm³ de cylindrée, 15 000 km/an)

	Unités	1960	1990
Prix d'achat	frs	32 000.-	16 000.-
Prix de l'essence	frs/l	1.60	0.96
Consommation moyennne	l/100 km	10	7.5
Charges annuelles fixes	frs/an	5 750.-	5000.-
Coûts kilométriques	frs/km	0.72	0.16
Charges annuelles totales rapportées au km parcouru	frs/km	1.66	0.50

Source: J.-P. Baumgartner: *Impacts des nouvelles technologies sur l'efficacité et la sécurité*, CEMT, Lisbonne, mai 1992, cité par le *Cheminot*.